

**«Plus de pouvoir pour les femmes,
c'est plus de pouvoir pour l'humanité tout entière».**

Boutros Boutros Ghali, Ancien Secrétaire général des Nations Unies
Parole prononcée à la Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes, à Pékin, 1995.

AVANT-PROPOS

Le Centre d'Information et de Documentation sur les Droits de l'Enfant et de la Femme a entamé depuis 2003, une réflexion sur la participation politique des femmes au Maghreb et particulièrement en Algérie.

Au cours d'une journée d'étude organisée par le CIDDEF le 08 Octobre 2003, il a été mis en évidence «l'extrême faiblesse» de la participation directe des femmes maghrébines à la direction de leur pays.

En s'interrogeant sur le pourquoi et le comment de cette faiblesse, la nécessité de faire une étude comparative s'est imposée pour faire un état des lieux, mais aussi, de proposer des alternatives possibles.

En réalisant cette étude, le CIDDEF s'inscrit dans la démarche des mesures spécifiques que proposent la CEDAW, il s'inscrit aussi dans l'esprit de l'article 51 de la Constitution qui consacre l'égal accès aux fonctions au sein de l'Etat, ainsi que les dispositions de l'article 31, de la loi fondamentale, qui stipule que «l'objectif des institutions publiques est de lever tous les obstacles qui empêchent la participation effective de tous à la vie politique».

L'étude proposée fournit ainsi toutes les pistes juridiques pouvant être rapidement choisies, arrêtées et appliquées, par nos gouvernants, pour rendre le principe d'égalité politique entre les hommes et les femmes, effectif. L'étude propose une solution juridique idéale. Compte tenu du caractère de suprématie des Constitutions, c'est dans celles-ci, en réalité, que devraient être fixées les garanties nécessaires à une représentation plus égalitaire des femmes dans les institutions politiques du Maghreb.

L'étude propose également des solutions juridiques alternatives réalistes pour rendre effectif le principe de l'égalité politique entre hommes et femmes. Des aménagements nécessaires aux cadres juridiques régissant le régime électoral et le fonctionnement des partis politiques nationaux, sont comme le démontrera cette étude aisés à réaliser. Ces pistes juridiques détermineront les points d'ancrage permettant aux femmes de mieux négocier leur place en politique, et d'atteindre l'égal accès aux mandats électoraux et fonctions électives que la loi déterminerait.